

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE jeudi 7 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept septembre à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Olivier TOURRENG, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation du Bureau : 29/08/2017

Nombre de membres :	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Laurent COMBEL, Jean Paul EYMARD, Daniel FERNANDEZ, Philippe LEEUWENBERG, Odile LUQUET, Maurice MOLLARD, Marylène MOUCHERON, Jean Michel REY, Jean Pierre ROUIT, Jacques SAUVAN, Olivier TOURRENG, Gilbert TREMOLET, Éric VANONI, Alain VINCENT, Dominique YALOPOULOS.
En exercice : 22	
Présents : 16	<u>Excusés</u> : Isabelle BLAS, Claude GUILLAUME, Alain MATHERON, Anne ROISEUX.
Votants : 16	<u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU.
	<u>Egalement présents</u> : Martine CHARMET, Olivier FORTIN, Céline BELBEOC'H, Thomas BOUFFIER.

Le quorum est atteint.

Le compte rendu du Bureau du 29/06/2017 est adopté à l'unanimité

Le secrétaire de séance est Jean ARAMBURU.

Sont présentées et délibérées les questions portées à l'ordre du jour :

A. DECISIONS

1. Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
2. Personnel : accueil de 2 jeunes volontaires en service civique en 2018.
3. Economie : demande de subvention pour une étude Commerce et Artisanat.
4. Juridique : avenant à une convention annuelle d'honoraires de conseil juridique.
5. ZA de Die : convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle.
6. Déchets : cession gratuite de parcelles par la Commune de Luc en Diois à la Communauté des Communes du Diois.

B. INFORMATIONS

En raison de l'absence du Président, Olivier TOURRENG, 1^{er} vice-président assure la présidence de la séance.

A. DECISIONS

1. Personnel : création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le vice-président en charge du personnel (Olivier Tourenng) expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois nécessaires au fonctionnement des services sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les besoins du Pôle administratif,
Considérant le tableau des effectifs,

Le Vice-Président propose de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet**
- **dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

A la demande de J.ARAMBURU, O.FORTIN explique que ce poste concerne la promotion d'Audrey de Campos, l'agent comptable.

2. Personnel : accueil de 2 jeunes volontaires en service civique en 2018.

Le vice-président en charge du personnel (Olivier Toureng) expose :

Le Vice-Président rappelle qu'en 2016, deux jeunes volontaires en service civique ont été accueillis en tant qu'ambassadeur du tri pour accompagner la réforme de la collecte des ordures ménagères. Cet accueil a donné entière satisfaction à la collectivité et aux jeunes accueillis.

Il propose d'accueillir à nouveau deux jeunes volontaires en service civique en 2018, pour une durée de 8 mois chacun, sur des missions d'ambassadeurs du tri, afin de poursuivre la mission engagée.

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatifs au service civique,

Considérant le caractère d'intérêt général des missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Donne son accord pour l'accueil de 2 jeunes volontaires en service civique en tant qu'ambassadeurs du tri en 2018**
- **Autorise le Président à faire une demande d'avenant à l'agrément obtenu en 2016 auprès des services de l'Etat**
- **Autorise le Président à signer tous les actes afférents au dispositif service civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'applications et nécessaires à l'accueil des volontaires**
- **Dit que les crédits nécessaires aux dépenses afférentes à ce dispositif seront prévus au budget de la collectivité.**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Reçu en Préfecture le

Publié et notifié le

J-P.ROUIT précise que leur mission est d'informer et sensibiliser le public et les responsables de campings, au tri. O.FORTIN précise que les dépenses seront proposées au BP 2018. J.SAUVAN souhaite remercier les agents du service des Déchets qui ont répondu présents à chaque demande particulière de la commune durant l'été.

3. Economie : demande de subvention pour une étude Commerce et Artisanat.

Le vice-président en charge de l'économie (Alain Vincent) expose :

Pour répondre aux enjeux du commerce et de l'artisanat local, la Communauté des Communes souhaite travailler et accompagner la dynamique de pérennité et de développement économique du Diois en sollicitant l'appel à projet du FISAC au profit des commerçants et des artisans.

Pour cela, la CCD souhaite porter une étude préalable qui constituera la base pour la réponse à l'appel à projet FISAC 2017 (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), qui sera déposé fin janvier 2018.

L'étude, réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Drôme, s'appuiera sur un diagnostic précis, quantitatif et qualitatif de l'offre commerciale et artisanale et de services du territoire et permettra de :

- Réaliser un état des lieux de l'organisation de l'offre commerciale et artisanale au regard des différents types de clientèles du territoire, d'en tirer les principaux enjeux qui permettront de construire la stratégie commerciale et artisanale du territoire.
- Poser les bases d'un plan d'action pour répondre aux enjeux du commerce des services et de l'artisanat sur le Diois.

Le plan de financement est le suivant :

Nature des dépenses	Montants (TTC)	Nature des recettes	Montants	Taux
Prestation externe pour la réalisation de l'étude	16 760 €	Europe – FEADER (programme LEADER Diois)	10 726,40 €	64%
		Autofinancement	6033,60 €	36%
TOTAL	16 760 €	TOTAL	16 760 €	100%

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide le plan de financement ci-dessus**
- **autorise le Président à déposer la demande de subvention FEADER**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

G.TREMOLET demande si le programme est toujours ouvert aux communes de plus de 3000 habitants. O.FORTIN rappelle que le FISAC finance des projets d'investissement (traverse de village) et de fonctionnement (appui aux unions commerciales). L'enjeu de ce programme est de réunir tous les acteurs autour de projets partagés.

4. Juridique : avenant à une convention annuelle d'honoraires de conseil juridique.

Le vice-président Olivier Toureng expose :

Vu la délibération B170413-04 validant une convention d'appui juridique avec Lucile STAHL, avocat au barreau de La Drôme, demeurant 27 boulevard Marre Desmarais, 26200 MONTELIMAR,

Considérant que le montant initial de 2000€ représentant un crédit de conseil de 20h est atteint et que des besoins sont à venir et la CCD ne disposant pas de service juridique interne,

Il est proposé de conclure un avenant complémentaire, destiné à couvrir les besoins futurs.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention P.LEEUWENBERG) :

- valide l'avenant de 1000€ représentant un crédit de conseil de 10h,
- autorise le Président à signer cet avenant,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.TOURRENG informe que les heures ont été consommées en moyenne à moitié pour l'urbanisme, au quart pour des contentieux du service déchets et le reste en affaires diverses tel que le bail de Martouret, les statuts de l'EPIC. Il précise que ce sont des conseils dont on ne peut difficilement se passer en urbanisme. O.FORTIN explique que le besoin initial n'a pas été précisément identifié compte tenu de la nouveauté du conventionnement. Toutefois si au 31 décembre les 10h complémentaires ne sont pas consommées, elles seront reportées en 2018. G.TREMOLET souligne que le contentieux juridique par définition est imprévisible.

5. ZA de Die : convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle.

Le vice-président en charge des zones d'activités (Olivier Toureng) expose :

Considérant les travaux de voirie à Die, pour la réalisation du Giratoire de Cocause sur la RD 543, sous la maîtrise d'ouvrage du Département de la Drôme,

Considérant le besoin de l'entreprise LIOTARD TP, titulaire des travaux, d'utiliser une parcelle pour la mise en place des baraquements de chantier pendant la durée des travaux,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide la convention d'autorisation d'occupation d'une durée de 6 mois accordée à titre gratuit,
- autorise le Président à la signer,
- charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

Pas de remarque.

6. Déchets : cession gratuite de parcelles par la Commune de Luc en Diois à la Communauté des Communes du Diois.

Le vice-président en charge des déchets (Jean-Pierre Rouit) expose :

Conformément aux principes liés aux adoptés dans la délibération cadre C090506-05 du Conseil communautaire du 6 mai 2009,

Considérant la demande de la CCD et l'accord de la commune de Luc en Diois pour lui céder des parcelles à titre gratuit,

Considérant le besoin d'agrandir la déchetterie de la CCD à Luc en Diois en occupant un terrain communal, soit la totalité des parcelles AD294 et AD300, et une fraction des parcelles AD291 (162m²), AD296 (81m²), AD298 (51m²) et AD302 (49m²),

Considérant le regroupement parcellaire afin que la déchetterie soit implantée sur une seule parcelle,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **accepte la cession à titre gratuit, par la commune de Luc en Diois de la totalité des parcelles AD294 et AD300, et une fraction des parcelles AD291 (162m²), AD296 (81m²), AD298 (51m²) et AD302 (49m²),**
- **autorise le Président à signer les actes administratifs nécessaires,**
- **charge le Président des formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

*Reçu en Préfecture le
Publié et notifié le*

O.FORTIN précise que ces cessions permettent la régularisation de la déchetterie. J.SAUVAN informe que son conseil municipal a délibéré favorablement sur les cessions.

B. INFORMATIONS

Emplois aidés

La décision gouvernementale de diminuer les emplois aidés est brutale et a de fortes conséquences pour l'organisation des TAP et l'organisation du temps scolaire. La CCD a été saisie par les

communes de Sainte-Croix et de Vachères en Quint et a écrit au Préfet. L'objectif est de recenser les emplois aidés, le domaine d'activités et l'enjeu financier en cas de suppression d'emplois. A ce jour 14 emplois sont concernés représentant 110K€ d'aides perdues. M.CHARMET a contacté la députée qui lui a indiqué certaines priorités notamment le maintien des AVS, des adjoints d'éducation et du personnel travaillant dans les cantines. O.FORTIN nuance ce propos en précisant que Pôle emploi a refusé tous les nouveaux dossiers d'emplois aidés. G.TREMOLET précise que ce type d'emploi offre parfois une première expérience ou peut déboucher sur une titularisation. O.FORTIN répond que l'abus du dispositif d'aide existe également et dessert la cause des emplois aidés. G.TREMOLET souhaiterait savoir si les fonds d'amorçage de soutien des TAP sont maintenus. M.MOUCHERON affirme que ces derniers sont pérennisés jusqu'en 2018, selon la CAF et l'Education nationale, néanmoins il n'y a pas d'information au-delà.

SISEMA

O.TOURRENG explique que la CCD est très sollicitée sur les remplacements des secrétaires de Mairies sans pouvoir y répondre de manière satisfaisante. G.TREMOLET tient à remercier la CCD pour ce service qui a permis de pallier l'absence de deux agents de la commune sur plusieurs mois. O.TOURRENG propose que les communes s'engagent sur une durée annuelle aux côtés de la CCD, permettant d'arriver à un volume horaire plus conséquent et de créer un poste. Il ajoute que cet agent ne pourrait pas remplacer tout le monde au même moment mais donnerait plus de souplesse. Le financement du poste se ferait par le paiement de l'utilisateur du service. O.LUQUET demande ce qu'il se passerait si personne ne l'utilise.

O.FORTIN répond qu'une secrétaire travaillant sur 4 communes gère actuellement 4 fiches de paie. Si cet agent est embauché par la CCD, cela permet de mutualiser ses fiches de paie par exemple. La proposition d'O.TOURRENG mérite des éclaircissements techniques sur le management délocalisé et les frais de déplacements.

O.TOURRENG souligne qu'une secrétaire de mairie doit être polyvalente tout en ayant des compétences pointues. De plus, les contrats de travail sont limités en volume horaire, donc peu attractifs. Il faut être en mesure de fournir un temps de travail complet. A.VINCENT précise que la dépense engagée par les communes n'est pas énorme et que la personne est formée dans tous les domaines. D.YALOPOULOS demande si A-L.BOUTEILLE maîtrise les logiciels. O.FORTIN répond qu'elle est aujourd'hui formée par l'expérience. J.SAUVAN demande si l'agent est compétente en passeport, CNI et Pacs. O.FORTIN répond qu'elle va se former sur l'état civil mais pas encore sur le passeport. A la demande M.CHARMET sur le coût de la secrétaire, O.FORTIN répond qu'aujourd'hui la secrétaire est facturée à un coût horaire péréqué. Il ajoute que cette mutualisation peut interroger l'égalité de traitement avec les secrétaires communales.

Fibre

D.FERNANDEZ revient sur l'article d'H.LAGARDE paru dans le journal du Diois, qu'il juge infâmant. Les élus de l'exécutif sont accusés d'avoir été équipés de la fibre avant tout le monde. Il explique qu'en début d'année l'entreprise de télécommunication Orange a lancé un projet national « Territoires connectés » pour monter en débit certains territoires en RNA. C'est Orange qui a choisi les territoires dont Saint Nazaire le Désert. Il s'agit d'une opération de reconquête par l'opérateur. Il rappelle que des communes ont pris sur elles de développer la fibre en payant les infrastructures. O.TOURRENG explique que pour sa commune, la fibre est arrivée à cause de l'éloignement au sous répartiteur. Les choix et les installations réalisés ont été aussi des réponses techniques aux problématiques locales. Concernant les autres communes en difficultés, un bilan sera présenté prochainement. D.FERNANDEZ répondra dans la presse.

Concernant le mail de Mme LAFARGUE au sujet du traitement comptable de la fibre, O.FORTIN précise que son homologue et trésorière de la CCD n'a eu aucun retour officiel de sa direction. Il ajoute que des délibérations prises par les communes et soumises au contrôle de légalité sont exécutoires. Il préconise aux communes qui ne l'auraient pas encore fait de délibérer tel qu'il leur

a été proposé. O.TOURRENG rappelle que sans participation communale, le déploiement de la fibre ne sera pas possible.

Appel à projet « Territoire Grande Ambition » Biovallée®

Il s'agit d'un appel à manifestation d'intérêt de la Caisse des dépôts sur des programmes d'investissements d'avenir « Territoire Grande Ambition ». L'enjeu financier est de 20 Millions d'€ par territoire. La candidature doit être déposée fin septembre et portée par un « consortium » regroupant : collectivités, chercheurs, entreprises et population. L'association Biovallée® sera porteuse de la candidature pour le compte du territoire (dont les 3 communautés de communes). Les axes éligibles sont larges mais doivent présenter un ensemble cohérent. L'appel à manifestation d'intérêt conduira à la sélection de 20 territoires en France qui auront quelques mois pour préciser leurs projets, débouchant sur une sélection finale de 10 territoires.

O.TOURRENG ajoute qu'une première rencontre avec l'association Biovallée®, le Préfet et les deux intercommunalités voisines a déjà eu lieu. Deux axes sont proposés par la CCD : travailler sur un territoire zéro déchet et sur la production d'énergies renouvelables. Ces points seront présentés au Conseil Communautaire du 28 septembre 2017. Si la candidature était retenue, les élus seraient vigilants à la gouvernance.

Nouveau schéma DFCI

O.LUQUET s'inquiète du nouveau schéma DFCI et des responsabilités consécutives. L.COMBEL précise que le schéma sera représenté aux maires lors du Congrès des Maires. Pour lui, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur cette question. J.ROUIT ajoute que la Sous-Préfecture a soulevé des problèmes d'assurance. O.FORTIN ajoute que P.ALBERT, du service urbanisme, alerte par ailleurs sur les conséquences de ce schéma sur les autorisations d'urbanisme. O.TOURRENG répond qu'on suit l'actualité sur ce sujet.

Création d'une CIID

Voir la note jointe au présent compte-rendu. O.TOURRENG interpelle les membres du Bureau pour qu'ils identifient d'ors et déjà des personnes. La commission sera créée au prochain Conseil, fin septembre 2017.

Journée du 27/09 matinée animation LEADER

Le programme LEADER a été signé par la Région. Une communication sera faite la matinée du mercredi 27 septembre lors du marché.

Hôpital de Die

P.LEEUWENBERG rappelle que la prochaine échéance est en décembre et que du côté du collectif, la Députée va être rencontrée le 8 septembre 2017. Le collectif a eu connaissance d'une augmentation de décès suite à la fermeture de maternités dans les villes moyennes en milieu rural. La Ministre a transmis leur courrier directement à l'ARS ce qui laisse supposer un désintérêt pour le sujet. G.TREMOLET affirme que le directeur de l'ARS de Valence est prêt à étudier la construction d'un hôpital neuf, impliquant la suppression de la maternité, la mise en place d'un scanner et le maintien des urgences si un terrain est mis à disposition. P.LEEUWENBERG rappelle que l'ARS sait user de stratagèmes pour calmer les mécontentements locaux. M.CHARMET précise que la députée rencontre actuellement l'ensemble des acteurs (élus, le collectif, usagers, salariés...) pour se faire une opinion.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h13.

Le prochain Bureau aura lieu le 12 octobre à 17h à la CCD à Die.

Fait à Die, le
Alain Matheron,
Président